



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Décision du Bureau fédéral de la FGF-FO 15 février 2016

Comme indiqué lors d'une réunion FGF-FO en Languedoc-Roussillon/ Midi-Pyrénées, il a été mis à l'ordre du jour du bureau fédéral du 15 février 2016, la discussion sur la mise en place, par le Préfet de cette région fusionnée, d'un éventuel comité de suivi RH des conséquences de la réforme territoriale de l'Etat.

Ce comité, qui fait suite à la seule demande de la CFDT locale, pourrait être un substitut à terme des CT ou CAP ministérielles. En effet, au prétexte de suivre le repositionnement individuel de chaque agent dont le poste est supprimé, le risque est grand de tenter de trouver des solutions locales interministérielles prétendument dans l'intérêt des agents.

Après discussion au bureau fédéral, il en ressort la décision suivante :

Avant de prendre toutes décisions de boycott ou de non-présence à ce futur comité de suivi, mandat est donné aux coordonnateurs régionaux de participer aux premières réunions pour déterminer quels sont les objectifs précis du Préfet de région.

Comme pour les instances locales informelles interministérielles de dialogue social, et en fonction de la composition de ce comité, les coordonnateurs régionaux de la FGF-FO continueront de composer les délégations au regard des sujets à l'ordre du jour, en prenant en compte le plus possible la diversité de nos syndicats.

Paris le 22 février 2016.